



Séance du 02/05/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 174

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160332

Direction en charge : Bâtiments et gestion immobilière

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet pour la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL) - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 22/04/2016

Compte rendu affiché le : 03/05/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE) Mme Alexandra CUSTODIO (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à M. Michel BEAL) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Charles DALLARA) Mme Anne-Françoise VIALON (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) M. Jean-Noël CORNUT (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Robert KARULAK (pouvoir à Mme Christiane JODAR)

Absents :

M. André FRIEDENBERG; Mme Marie-Hélène THOMAS; M. Maurice VINCENT; Mme Pascale MARRON; M. Olivier LONGEON; M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE; M. Florent PIGEON; Mme Stéphanie MOREAU; Mme Nadia SEMACHE; Mme Maryse BIANCHIN; M. Pierrick COURBON; Mme Myriam ULMER

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 174

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160332

Direction en charge : Bâtiments et gestion immobilière

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet pour la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL) - Approbation

□ **Rappel et Références :**

Par un courrier daté du 1er février 2016, le Préfet de la Loire a informé l'ensemble des communes et intercommunalités du département du lancement de l'appel à projet pour la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL). Ce fonds, annoncé par le Président de la République le 14 septembre 2015 et confirmé par la loi de finances 2016 (Article 159), prévoit 1 Md€ sur 2016 pour « conforter les initiatives des collectivités qui, en assurant une part prépondérante de l'investissement public, contribuent à doter la France d'équipements structurants nécessaires à son attractivité et à son développement ».

La DSIPL est ventilée sur trois enveloppes :

- 1/ Les grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et leurs intercommunalités : 500M€ à l'échelle nationale ;
- 2/ La revitalisation ou développement des bourgs-centres (unités urbaines de moins de 50 000 habitants) : 300M€ à l'échelle nationale ;
- 3/ La majoration de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 200M€ à l'échelle nationale.

Les préfets de région sont chargés par la loi de mettre en oeuvre l'attribution des subventions et d'en définir les modalités, avec l'appui des préfets de département pour l'instruction et la sélection.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville de Saint-Etienne est éligible à la première enveloppe (Grandes priorités d'investissement) et les priorités thématiques précisées dans l'article 159 de la nouvelle loi de Finances 2016 sont :

- la rénovation thermique des bâtiments publics
- la transition énergétique
- le développement des énergie renouvelable
- la mise aux normes des équipements publics dont la mise en accessibilité
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

□ **Contenu :**

La Ville de Saint-Etienne souhaite solliciter l'Etat dans le cadre de la DSIPL pour les opérations suivantes :

Intitulé de l'opération	Thématiques de la DSIPL	Montant prévisionnel (€HT)	Subvention Etat sollicitée	% sollicité
Programme 2016 de Mise en accessibilité des bâtiments publics	Mise aux normes	530 000,00 €	148 400,00 €	28%
Rénovation énergétique des tennis de Méons	Rénovation thermique	255 515,77 €	80 000,00 €	31%
Rénovation thermique du groupe scolaire de Montferré	Rénovation thermique	464 974,00€	92 994,80€	20%
Rénovation énergétique de l'école élémentaire des Ovides	Rénovation énergétique	435 332,00€	87 066,40 €	20%
TOTAL HT		1 685 821,77 €	408 461,20 €	

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint Etienne

□ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC : Dépenses 2 022 986,12 € dont TVA :
Recette 408 461,20€
- Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement	1 614 524,92 €			408 461,20€		
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée communale de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant adjoint ayant reçu délégation, à solliciter la subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet pour la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL),
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'ensemble des documents relatifs à cette subvention.

Décision : Proposition adoptée

Résultat du vote : 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Imputation budgétaire

Exercice 2016 Dépenses :
chapitre 20 article 2031,
chapitre 21 article
21318 et chapitre 23 article
2313, opérations
2012P6030, 2015P6864,
2015P7317 et 2016P7318
Recette : chapitre 13 article
1321

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Denis CHAMBE